Formation au BAPAAT

Spécialité : Loisirs du Jeune et de l'Enfant

23 Septembre 2016 au 23 septembre 2017
Formation en alternance

Le BAPAAT

Le BAPAAT est un diplôme professionnel homologué de niveau V, validant des compétences d'Assistant Animateur dans les domaines techniques préparés.

Il est délivré par le Ministère des Sports.

Ce diplôme a pour objectifs de :

- Permettre aux jeunes d'accéder à un premier emploi d'Assistant Animateur Technicien ;
- D'intégrer la fonction publique territoriale (catégorie C – concours d'Adjoint d'animation).
-

Supports techniques préparés

- **Jeux d'intérieur et d'extérieur**
- **Activités manuelles**
- **Activités théâtrales ou jeux sportifs et collectifs**

Public concerné

Le BAPAAT s'adresse aux personnes :

- Agées de 18 ans à la date de l'examen final,
- Possédant un niveau 3ème, CAP, BEP
- Ayant une expérience professionnelle ou bénévole d'animation d'enfants et /ou de jeunes (BAFA souhaité ou en cours : formation générale et stage pratique)
- Demandeurs d'emploi
- Salariés
- Apprentis (jeunes de moins de 26 ans)
- Congé individuel de formation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Demande d'habilitation en cours auprès de la DRJSCS.

Descriptif du métier

L'Assistant Animateur Technicien travaille dans des structures d'animation telles que :

- **Accueil de loisirs**
- **Maison de quartier**
- **Centre de vacances**
- **Accueils périscolaires**
- **Centre social**
- **Maison pour tous**

Gérées par des associations ou des collectivités territoriales

Réunions d'information à 17h00

les **lundis** 14/12/2015 à 10h00 et 11/04/2016 à 14h00, **les mardis** 05/01, 22/03, 27/05 **à 17h00,** 09/02, 28/06/2016 **à 14h00** et le **jeudi** 01/09/2016 à **17h00**. I**nscription en ligne :**

http://www.ifac.asso.fr/Les-formations-dans-le-Val-d-Oise

Sélections

Première session

- Clôture des inscriptions : vendredi 25 mars 2016
- Épreuve écrite : mardi 29/03/2016
- Épreuve orale : du 04 au 08 avril 2016

Deuxième session

- Clôture des inscriptions : vendredi 20/05/2016
- Épreuve écrite : mardi 24 mai 2016
- Épreuve orale : du 30 mai au 03 juin 2016

Troisième session

- Clôture des inscriptions : vendredi 01 juillet 2016
- Épreuve écrite : mardi 04 juillet 2016
- Épreuve orale : du 11 au 15 juillet 2016

Quatrième session

- Clôture des inscriptions : vendredi 05 sept. 2016
- Épreuve écrite : 06 septembre 2016
- Épreuve orale : du 12 au 16 septembre 2016

Entrée en formation

Les démarches

Trois phases :

1 **s'adresser au centre de formation ifac 95 pour obtenir un dossier d'inscription en envoyant un CV et une lettre de motivation**

2 **remplir le dossier et fournir toutes les pièces demandées (tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte)**

3 **se présenter aux Tests de sélection organisés par le centre de formation ifac 95.**

Chaque candidature n'est valable que pour une session de formation.

S'inscrire auprès du centre de formation

Dossier téléchargeable sur le site :
http://www.ifac.asso.fr/BAPAAT-Loisirs-du-jeune-et-de-l-enfant-Franconville-95#contenu

Et à renvoyer au centre de formation

Sélections

Les tests de sélection sont organisés par le centre de formation. Ils comprennent deux épreuves :

- une épreuve écrite (2h30) : QCM culture générale, QCM supports techniques, expression écrite, mathématiques ;
- une épreuve orale (30 minutes) : entretien de motivation.

Déroulement de la formation

Durée de la formation

- 700 heures de formation théorique (jeudis et vendredis)
- 1 071 heures en structure d'animation (du lundi au mercredi et les vacances scolaires)

Soit un total de 1 771 heures

Lieu de la formation

Centre de Formation – ifac 95
139 rue du Général Leclerc – 95130 FRANCONVILLE
01 34 14 02 08 – FPA-95@ifac.asso.fr
RER C : Gare du Plessis Bouchard - Franconville
Bus
Accessible de Gare du Nord et de la Gare Saint-Lazare

Frais de formation

Frais d'inscription :

35 euros non remboursables

Frais de formation :

Dans le cadre d'un **congé individuel de formation** ou d'une **prise en charge par l'employeur** par le biais d'un **contrat de professionnalisation,** d'un **contrat d'avenir** ou d'un **plan de formation**, la formation est facturée :

- tarif adhérent **5 662 €**
- tarif non adhérent **5 960 €**

Dans le cadre **d'un contrat d'apprentissage**; le montant est pris en charge par le principe partagé « employeur et financement de la région » - FSE (soit **1 600 €**.

Pour les **contrats de professionnalisation**, les frais de formation sont pris en charge par l'OPCA dont dépend l'employeur: **nous consulter**

En **financement individuel** : **4 000 €**
Possibilité d'un paiement mensualisé
Nous pouvons vous aider dans votre démarche de recherche de financement (Pôle Emploi, bourse, mission locale,…)

Référentiel de formation :

L'ensemble des enseignements permet de valider 18 domaines de compétence à travers trois étapes :

- **Validation des supports techniques : pratique personnelle**
- **Epreuve n°1 : séance d'animation avec un public face à un jury**
- **Epreuve n° 2 : présentation et soutenance d'une production écrite : le livret, parcours et projet professionnels.**

Cinq modules de formation s'articulent autour de ces trois épreuves et permettent de les valider.

➲ Module 1 : Environnement professionnel et institutionnel

- Connaissance de la vie associative, des différentes structures d'animation et des problématiques de quartier
- Les partenaires sociaux
- Les partenaires financiers, la situation économique locale, les éléments de comptabilité et des notions budgétaires
- Les politiques d'animations culturelle et sportive d'une ville, les populations d'origine étrangère et la démographie
- La cinquième république, les services de l'état, la région, le département et les collectivités locales.
- Les métiers de l'animation et du travail social, les contrats de travail, les conventions collectives, la protection sociale et la législation du travail

➲ Module 2 : Connaissance des publics

- Les grandes étapes du développement de l'enfant et du jeune

➲ Module 3 : Garantir la sécurité des biens et des personnes

- La législation en vigueur et les assurances
- La protection des mineurs et les droits de l'enfant

➲ Module 4 : Pédagogie et techniques d'animation

- La méthodologie de projet et la pédagogie de l'activité
- Les supports techniques d'animation : jeux, activités manuelles et activités théâtrales ou jeux sportifs et collectifs

➲ Module 5 : Communication et relations humaines

- Les techniques de communication
- Les différents types de groupes et les phénomènes de groupes
- Les relations avec les différents partenaires
- Les attitudes professionnelles de l'animateur et le travail en équipe
- L'organisation d'une structure et la communication interne

L'ifac

Créé en 1975, l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil, est une association d'échanges entre élus locaux et professionnels visant à oeuvrer pour l'amélioration des services à la population. Nous intervenons sur trois champs :

- L'animation socio-éducative et socioculturelle, en contribuant à l'éducation pour tous à travers la culture, les arts et les loisirs,
- L'action sociale, afin de proposer des aides spécifiques et adaptées à des publics rencontrant des difficultés,
- La Politique de la Ville, pour le désenclavement des quartiers en difficulté, par la coordination des différents acteurs de terrain.

Vous pouvez télécharger notre **projet associatif** sur le site ifac.

Nos actions

Notre action consiste à proposer des solutions techniques concrètes, locales et adaptées en fonction des besoins et demandes de terrain :

- Formation des acteurs de l'éducation, de la culture et des loisirs, de l'action sociale ou des services de proximité, pour les collectivités locales et les associations.
- Conseil et accompagnement des collectivités locales ou associations dans l'élaboration, la mise en place ou l'évaluation de leur politique publique (animation, jeunesse, politique de la ville, éducation…).
- Animation : réalisation de missions de gestion d'équipements et de coordination de projets auprès des collectivités locales.

La formation à l'ifac

Nos formations sont centrées sur trois principes :

- Une **approche pragmatique**, avec une alternance entre approches théoriques et applications pratiques. Elle vise à acquérir une capacité d'action basée sur des compétences opérationnelles, permettant de faire face aux réalités du terrain.
- Une **adaptabilité à l'emploi**, en suivant les évolutions du marché de l'emploi et répondant aux besoins des employeurs.
- Un **accompagnement individualisé** avec des positionnements réguliers notamment au début de la formation, nous individualisons les parcours.

Se former à l'ifac, c'est aussi entrer dans un réseau d'échanges et de partages d'expériences grâce à ses publications et ses fiches techniques, à un réseau de structures d'accueil et d'employeurs impliqués, à des formateurs qui sont aussi des praticiens.

Les autres formations de l'ifac

- Formations à l'encadrement des centres de vacances et de loisirs : validation du bafa et du bafd.
- Formations professionnelles à l'animation : préparation au bapaat, au bpjeps, au dejeps.
- Accompagnement à la VAE pour les diplômes professionnels de l'animation.
- Formations continues des animateurs.
- Formation de « Formateur pour publics en difficulté ».
- Formations d'éducateurs spécialisés et de moniteur-éducateurs
- Formations aux métiers de la petite enfance et de l'aide à la personne : formation d'assistantes maternelles agréées à titre permanent ou non permanent, préparation au CAP Petite Enfance.

Les centres de formation ifac en région Île-de-France

Centre National de Formation

53 rue RPC Gilbert
92600 Asnières-sur-Seine
01 46 88 10 10

Centre de Formation - ifac 78

39 bis rue Renoir
78960 Voisins-le-Bretonneux
01 30 64 67 30

Centre de Formation - ifac 77 / ifac 91

17 rue Pierre et Marie Curie
77380 Combs-la-Ville
01 79 01 00 23

Centre de Formation - ifac 95

139 avenue du Général Leclerc
95130 Franconville
01 34 14 02 08
http://www.ifac.asso.fr/Les-formations-dans-le-Val-d-Oise

Retrouvez-nous sur internet
www.ifac.asso.fr